

que le bill soit adopté afin d'être en mesure de contracter un emprunt pour construire un dortoir d'étudiants. Dans un grand nombre de ces résidences coopératives, les étudiants peuvent travailler quelques heures chaque semaine, afin d'acquitter le loyer de leur chambre et je suis certain que cette disposition répondra à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps.

Je voudrais également signaler les prêts consentis aux organismes bénévoles en vue de construire des résidences à l'intention des citoyens âgés. Je suis certain que cette disposition figure dans la loi depuis un certain temps et à mon avis, on a voulu jeter de la poudre aux yeux en la signalant dans le projet de résolution. Je voudrais que cette disposition de la loi soit appliquée dans une plus grande mesure, car il est vraiment épouvantable de voir les chambres de certains de nos citoyens âgés. Ce projet de résolution offre une excellente occasion de fournir de meilleurs logements à nos vieillards.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais attirer l'attention du ministre sur l'inspection, en ce qui concerne le travail de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je sais que l'on vend ce que l'on est convenu d'appeler des logements approuvés, mais des gens qui se sont portés acquéreurs de maisons aux termes de la loi nationale sur l'habitation, m'ont souvent fait remarquer les défauts et les faiblesses de construction que présentait leur logis. Au cours de la dernière fin de semaine encore, un de mes commettants m'a dit qu'il avait acheté une maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Il est, si je ne me trompe, le deuxième ou troisième propriétaire de ce logement. C'est une maison à mi-étages et, au cours de la construction, les entrepreneurs n'ont pas employé assez de gravier dans la partie arrière de la maison qui repose sur le sol. Il s'ensuit que tout le plancher s'est affaissé et que la tuyauterie, les boiseries et le plancher se trouvent dans un état déplorable. Cette maison a été construite il y a huit ans seulement. Cette inspection des édifices est donc très importante. Je suis certain que la Société surveillera le plus possible cette partie très importante de la construction des maisons dans l'intérêt des Canadiens. Je félicite le ministre d'apporter des modifications à la loi nationale sur l'habitation et notre parti se réjouit de leur mise en vigueur.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, nous sommes très heureux, de ce côté-ci de la Chambre, que des modifications soient proposées à la loi nationale sur l'habitation, et je me demande s'il n'y aurait pas moyen que le ministre

modifie également la loi afin d'en rendre les dispositions plus souples.

Tout le monde sait que le climat des provinces de l'Est, y compris le Québec, les Maritimes, Terre-Neuve, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon est tout à fait différent de celui des provinces de l'Ouest et de la Colombie-Britannique et que, partant, il en coûte plus cher pour construire une habitation dans l'Est du Canada que dans l'Ouest. Je me demande s'il ne serait pas possible d'amender la loi régissant la Société centrale d'hypothèques et de logement, afin de la rendre plus souple et de placer la construction d'habitations dans l'Est du Canada sur un pied d'égalité avec celle qui se fait dans l'Ouest du pays, où il n'y a pratiquement pas d'hiver.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que cette suggestion est constructive, car cela contribuerait, par le fait même, à rendre la loi créant la Société centrale d'hypothèques et de logement plus souple et plus juste envers les contribuables canadiens.

Je sais qu'il est peut-être difficile d'insérer dans la loi certaines dispositions en ce sens, mais je sais également que le ministre a les fonctionnaires voulus pour établir une certaine distinction entre le climat des provinces de l'Ouest et celles de l'Est du pays.

Monsieur l'Orateur, nous célébrerons bientôt le centenaire de la Confédération, et je me demande s'il n'y aurait pas moyen que le gouvernement exempté de l'intérêt les municipalités et villes qui désireront tirer avantage des services qu'offre la Société centrale d'hypothèques et de logement pour démolir les taudis dans leurs limites, afin de construire de nouveaux logements plus propres et plus salubres.

On sait que les taudis constituent un passif pour le pays, parce que, premièrement, d'après les enquêtes qui ont été faites, ils sont, la plupart du temps, un foyer pour la criminalité juvénile, car c'est là qu'on accuse la hausse la plus élevée au point de vue délits et crimes; deuxièmement, l'évaluation municipale est très basse dans les endroits qui ont des taudis. Par le fait même, les villes y perdent beaucoup; troisièmement, le taux d'assurance est très risqué dans les zones du taudis.

Quatrièmement, les incendies y sont beaucoup plus fréquents et plus nombreux. De ce fait, les taudis constituent un passif pour les villes et les municipalités donc pour le pays tout entier.

Si l'honorable ministre pouvait convaincre le cabinet d'exempter de tout intérêt les villes et municipalités qui veulent entreprendre des projets de rénovation urbaine, cette politique serait applaudie par le peuple canadien.